

	<h1>RUN MCB 2017</h1>	
	<p>7^{ème} EDITION 10-11 juin 2017</p>	

ESSAIS PRIVÉS D'ACCELERATION **REGLEMENT PARTICULIER**

ARTICLE 1P : ORGANISATION :

L'association MOTORS SHOW ORGANISATION (en tant qu'organisateur administratif), avec le concours l'association MEMEZ RACING ASSOCIATION (en tant qu'organisateur technique) organisent les 10-11 Juin 2017, une séance d'essais privés dénommée **RUN MCB 2017 / 7^{ème} édition**. Ces essais privés ne sont pas une compétition, aucun chronométrage ni aucun classement ne sera établie. Les modalités d'organisation techniques seront conformes aux RTS « Accélération » de la FFSA.

ARTICLE 2P : PILOTES ADMIS

Ces essais privés sont ouverts :

- Aux pilotes titulaires d'un permis de conduire
- Aux pilotes de la communauté européenne, et pays assimilés.

Le pilote doit être obligatoirement casqué et sanglé pendant les essais.

ARTICLE 3P : DESCRIPTION

Les essais se dérouleront sur la ligne droite du circuit de l'Anneau du Rhin qui mesure 1050 mètres de longueur pour une largeur de 12 mètres.

La distance de course est de 201.16 mètres (1/8mile) pour les catégories SUPER GAZ / SUPER COMP / COMPETITION CAR.

La distance de course est de 402.32 mètres (1/4mile) pour les autres catégories

Les distances de freinage et de décélération sont de 400 mètres

La piste est conforme aux RTS « Accélération » de la FFSA

Le retour se fera par le tour du circuit, à vitesse modérée, par groupe.

ARTICLE 4P : VEHICULES ADMIS

Ces essais privés sont ouverts aux catégories ci-après :

STREET RUN POULE C / STREET RUN POULE B/ STREET RUN POULE A/ SUPER STREET / SUPER GAZ / SUPER COMP / COMPETITION CAR

- Un véhicule ne pourra être conduit que par un seul pilote.
- La préparation des véhicules devra être conforme au règlement technique de la catégorie correspondante.
- L'accès à la piste est interdit aux véhicules utilisant le carburant « gazole ».
- Pas de passager autorisé.

ARTICLE 5P : DEROULEMENT

- une zone proche du départ sera aménagée pour la mise en route.
- Puis zone « burn-out dynamique » (chauffe des pneus en faisant avancer son véhicule) : **le burn-out statique ne sera en aucun cas admis !**
- L'accès de cet emplacement sera réservé au pilote et aux mécaniciens.

- La formule « bracket racing » s'appliquera à toutes les catégories.
- Le départ se fera moteur en marche et sera donné selon la technique du feu tricolore de départ (type « Arbre de Noël »).
- Les pilotes devront se présenter au départ selon le remplissage de la pré- grille
- Chaque pilote peut tester son véhicule autant de fois qu'il le désire, dans la limite de temps disponible et de place disponible en pré-grille.

ARTICLE 6P : ENGAGEMENT

6.1P Les engagements seront reçus jusqu'au mardi 31 Mai à l'adresse suivante :

M.S.O. 5A rue la mine 68500 BERRWILLER Tél : 06/20/77/87/84

6.2P Le droit d'engagement est fixé à :

60€ pour toutes les catégories avant le 31 Mai.

80€ pour toutes les catégories du 31 Mai au 11 Juin.

Les chèques seront libellés à l'ordre de M.S.O.

6.3P Le nombre d'inscriptions est limité à 50 véhicules toute catégories confondues.

ARTICLE 7P : HORAIRES

Samedi 11 Juin	Vérification administrative et techniques de 09H à 18H Briefing pilotes à 13h45 au paddock Essais libres par sessions de 30 mn, de 14H à 23H
Dimanche 12 Juin	Briefing pilotes à 8h45 au paddock Essais libres par sessions de 30 mn, de 09H 17H

ARTICLE 8P : NUMERO

Selon la réglementation, sur les glaces de portes AR ou custodes.

ARTICLE 9P : MESURE ET DISPOSITIF DE SECURITE

Les modalités d'organisation techniques de sécurité seront conformes aux RTS « Accélération » de la FFSA.

ARTICLE 10P : PUBLICITE

Libre.

ARTICLE 11P : ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D.

ARTICLE 12P : PARC CONCURRENT

Chaque pilote devra obligatoirement respecter l'emplacement dans le parc concurrent qui lui sera indiqué selon la catégorie. Après chaque Run et lors de chaque déplacement les pilotes devront rouler au pas.

Le burn-out (chauffe des pneus) est interdit dans le parc concurrent.

ARTICLE 13P : CLASSEMENT

Aucun chronométrage ni aucun classement ne sera établi.

ARTICLE 14P : RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 15P : INTEMPERIES

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une partie ou la totalité des essais en cas d'intempéries prolongées durant les deux jours.

En cas d'annulation du meeting, quel que soit le motif, aucun remboursement d'engagement n'aura lieu.

ARTICLE 16P : DOPAGE

Selon la réglementation standard.

ARTICLE 17P : MESURE GENERALE

Selon la réglementation standard.

ARTICLE 18P : STAFF

Directeur de course : Arnaud LUTTRINGER

Commissaire technique responsable : Thierry HUMEZ

Commissaire technique : Alain DEXET

Commissaire de piste : Didier HUMEZ

Commissaire de piste : Geoffrey DOENLEN

ARTICLE 19P : SANCTIONS

Exclusion immédiate du meeting, définitive, sans appel et sans contre partie pour :

- Tout franchissement des lignes de séparations dans la zone d'accélération.
- Tout contact avec les équipements de la piste.
- Toute conduite ou comportement dangereux et/ou antisportif.
- Le non- respect des limitations de vitesse dans le parc concurrent et la voie de retour (10 km/h).
- Burn-out statique

ARTICLE 20P : RESPONSABILITE

Par le fait de son inscription tout conducteur prenant part au **RUN MCB 2017** adhère sans restriction au présent règlement.

CONTACT :

MRA : 0620778784

PROGRAMME PROVISOIRE:

Samedi 01 Avril	Parution du règlement ouverture des inscriptions.
Vendredi 02 Juin	Publication de la liste des inscrits au siège de M.R.A.
Samedi 10 Juin	Vérification administrative et techniques de 09H à 18H Briefing pilotes à 13h30
	Essais libres par sessions de 30 mn, de 14H à 23H
Dimanche 11 Juin	Essais libres par sessions de 30 mn, de 09H 17H